

1. Une région créatrice, performante et rayonnante dans le Monde

Coopérations solidaires inter-territoires

Le développement de la Bretagne ne se réalise pas seulement à partir des deux métropoles de Rennes et Brest. De nombreuses démarches innovantes se mènent déjà par des coopération inter-territoires. Notamment dans les domaines technologiques d'avenir. Le pôle de compétitivité "**Images & Réseaux**", appuyé sur les **3 pôles de Rennes, Lannion et Brest**, dont le siège est à Lannion, fédère **254** acteurs et **36.300** emplois. Dont de nombreuses PME et TPE réparties de manière diffuse sur la totalité du territoire régional, en lien direct avec l'ensemble des autres domaines d'activités. Y compris les réalisations de pointe dans le médical. (Source : Atlas de l'ouest breton)

<http://www.images-et-reseaux.com/fr/>

Le cluster "**Photonics Bretagne**" de création très récente -2011- à partir du pôle lannionnais fédère déjà **102** acteurs de toute la Bretagne. des entreprises de différentes dimensions au top niveau de la concurrence internationale, des laboratoires de recherche fondamentale, comme « **Foton** » de notoriété mondiale, laboratoires intégrés à l'école d'ingénieur **ENSSAT** (École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et Technologie) Un bon niveau d'autonomie de gestion et de développement de l'ENSSAT est indispensable à sa reconnaissance internationale déjà bien établie. Les plateformes de transfert technologique vers les entreprises **Persyst** et **Perfos** complètent cette chaîne de création de valeur de haute performance.

Cette activité est en croissance régulière dans un domaine considéré comme l'électronique du 21^{ème} siècle : près de **1.000** emplois dans la région (+ 10%/an) dont la moitié à Lannion, où l'outil majeur d'un « Photonics Parc » est en cours de construction pour le bénéfice de l'ensemble de la Région :

<https://www.photonics-bretagne.com>

Ces deux réalisations majeures montrent la capacité des bretons à coopérer entre tous les territoires face à la concurrence mondialisée, avec le soutien des institutions régionales.

Un **inventaire** le plus complet possible des **coopérations effectives et potentielles** de ce type reste à établir. Inventaire suivi d'un véritable **répertoire d'expériences** des coopérations, réussies ou pas.

Il importe aussi d'être très attentif aux **innovations** qui éclosent en dehors des pôles technologiques identifiés et de les soutenir. Ainsi la création des deux récentes « **nurseries** » **d'entreprises du numérique** à Malestroit et La Gacilly en Morbihan, est très révélatrice des capacités d'innovation sur la totalité du territoire régional, y compris en milieu rural.

Bien évidemment il s'agit de renforcer l'attention méthodique à **tous types d'innovation**, pas seulement celles du domaine technologique.

Dans un registre très différent le partenariat exemplaire établi entre le CHU de Brest et l'hôpital de Carhaix exprime bien l'efficacité des coopérations solidaires inter-territoires.

Le développement par les métropole est certes dominant à large échelle, mais des pays comme l'Allemagne et l'Italie ont su garder et développer leur tissu industriel très performant par des coopérations très actives avec les villes moyennes et même petites. En France, les régions Rhône Alpes et Alsace témoignent de la même possibilité de développement multipolaire en réseau pour un développement régional réellement équilibré.

Cf. Intervention de Mme Christa Standecker, directrice du pôle métropolitain de Nuremberg au colloque du pôle métropolitain Loire-Bretagne à Nantes en octobre 2017

Olivier Bouba Olga "Dynamiques Territoriales Eloge de la diversité" éd. Atlantique septembre 2017

Formation

Aux questions : Comment permettre à chaque territoire de valoriser ses ressources propres et de trouver sa place dans la dynamique de développement économique régional ? Comment favoriser la coopération plutôt que la concurrence entre territoires ? Comment développer les compétences humaines comme motrices du développement économique d'aujourd'hui et de demain ? :

Le développement économique est en grande partie intimement lié aux compétences attendues par les entreprises. Notre territoire est labellisé French Tech, un **Campus des Métiers** et des qualifications labellisées nationalement et appuyé sur le pôle mondial Images et Réseaux y est implanté et a vocation à rayonner sur l'ensemble de la Bretagne et dans ce domaine la coopération intra territoriale bretonne doit être réelle.

Sa présence est due à des filières économiques d'excellence en numérique et photonique, à un pôle d'enseignement supérieur et à des laboratoires de recherche qui accompagnent ces filières d'excellences.

Il y a lieu de veiller à **conforter ce seul Campus** des Métiers et des Qualifications « numérique sur l'Ouest de la France » et donc d'accompagner sur le Trégor les initiatives venant du monde économique ou de l'enseignement supérieur dans ce domaine sans négliger les besoins en qualifications dans d'autres filières. Nécessité du développement à part entière de l'ENSSAT sur Lannion, pièce indispensable du pôle technologique trégorrois en coopération avec les autres pôles bretons.

A la question : Comment accompagner la transition numérique dans ce qu'elle peut aussi porter de menaces ? : précarisation du travail d'une part, fragilisation du lien social d'autre part: **Des initiatives en matière de formations initiales et continues permettront aux salariés des entreprises d'acquérir des nouvelles compétences requises par les entreprises toutes concernées par la transition numérique.** Des formations de requalification professionnelle devraient permettre à ceux qui seront fragilisés par cette transition numérique de s'insérer dans le monde économique.

La **Contribution de l'Ouest Breton** de septembre 2017 souligne les nombreuses filières d'«excellence» que la Région devra continuer de conforter : en particulier agro-alimentaire, économie maritime, économie numérique, santé, tourisme....L'offre de recherche et la formation supérieure «de haut niveau» demandent à être renforcées pour que «l'Ouest Breton reste un territoire d'innovation, d'attractivité et de savoir». La même contribution encourage également la mise en place de formations professionnelles qualifiantes en Centre Ouest Bretagne : la carte des formations doit en effet rester équilibrée et éviter de créer des déserts territoriaux.

Le Trégor peut développer des filières de formation pour main d'œuvre qualifiée, par exemple :

- celle des TIC. Une enquête menée par la Région et Mégalis révèle que les formations d'ouvriers et techniciens de chantiers dans le filière Telecom sont insuffisantes. On recense des besoins importants de recrutements, notamment dans les métiers d'études, de techniciens en réseaux optiques, de piqueteur, de conduite de nacelle (1)

- celle du développement portuaire, dans ses différentes fonctions (commerce, pêche, réparation navale, plaisance). Si l'on ajoute le développement de l'EMR, il convient donc de renforcer l'offre de formation (initiale et continue) et le nombre de places dans les lycées maritimes (cf lycée Pierre Loti à Paimpol). (2)

- Celle de la transition énergétique, qui concerne à présent de nombreuses formations (le BTP par exemple).
- Celle de l'aide à la personne : il faudra tout particulièrement conforter la qualité des emplois dans cette filière, agir sur les conditions d'exercice, les évolutions de carrière, les salaires, conditions obligatoires si l'on veut rendre toute formation attractive !

Promouvoir les filières d'«excellence» présentes au sein d'un territoire (par exemple numérique et photonique, maritime et agro-alimentaire, pour le Trégor), sans négliger pour autant l'ensemble du cursus de formation, **dès le niveau V**, en particulier dans les lycées technologiques et professionnels afin de constituer des filières cohérentes, efficaces, qualifiantes, en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

2. Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures

Services Publics

Le CESER rappelle que « les services publics » et « les services au public » ont des enjeux différents, Ceci s'applique au texte que la Région soumet à la concertation au sujet de la Breizh Cop : très peu de références aux services publics au moment où l'on constate la fermeture d'accueils publics EDF, de bureaux de poste, la suppression de services dans l'hôpital, l'affaiblissement des écoles rurales, la dématérialisation des services et la diminution des plages pour l'accueil du public par Pôle-Emploi, la CAF, les services des impôts, les gares SNCF, etc...

Or, les politiques publiques doivent permettre de garantir à toutes et tous l'accès à la qualité des services publics de manière équitable sur le territoire breton en veillant aux principes fondamentaux que sont l'égalité de traitement et la continuité de ces services indispensables à la cohésion et à l'intégration. Nous savons que les premières victimes de l'absence de services publics sont les personnes les plus fragiles.

Le Conseil Régional doit donc aujourd'hui mener des politiques volontaristes visant à la reconquête de nos territoires par les services publics, en veillant à l'attribution des moyens nécessaires à la conduite de toutes leurs missions.

Cette reconquête est notamment nécessaire en termes de développement économique, en particulier pour favoriser le maintien ou l'implantation d'industries qui exigent un maillage territorial fort en matière de transport, de communication, d'énergie ou d'éducation. L'aménagement du territoire, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le développement économique constituent des domaines intimement liés.

Les services publics doivent être perçus comme une option majeure pour protéger et promouvoir l'intérêt général, garantir la justice sociale, l'accès aux droits, la cohésion de la Région Bretagne comme celle de tous les autres territoires. Ils sont indispensables pour relever les défis économiques, sociaux, écologiques et technologiques qui nous attendent et conforter le bien-être des Breton(ne)s.

Comme la démocratie, les services publics ne sont pas une charge : ils font pleinement partie de la solution. La Breizh Cop doit nettement l'affirmer.

Bretagne accueillante

La manière dont le Conseil Régional, dans son « Document d'orientation » pour la Breizh Cop, qualifie la Bretagne dans l'intitulé de ses chapitres met en évidence des valeurs qui font consensus : citons par exemple « ouverte, rayonnante, connectée au monde » (B1c), « vivante et solidaire » (B2b), « diverse et unie » (B3a), « démocratique et engagée » (B3c). Pour faire encore plus droit aux principes de solidarité et d'amélioration de la cohésion sociale, il serait juste d'ajouter l'adjectif « accueillante », en l'explicitant précisément.

On peut se référer ici aux propos tenus par le CESER dans son texte du 18/09/2017 (« Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne ») : « L'accueil en Bretagne des nouveaux habitants, des entreprises, des investisseurs, des artistes, des chercheurs, des étudiants, des touristes d'autres régions ou d'autres pays est essentiel à sa vitalité et à son dynamisme. Dans le même temps, les soubresauts géopolitiques mondiaux et européens et les enjeux climatiques obligent la Bretagne à prendre ses responsabilités et sa part dans l'accueil solidaire des personnes fuyant la guerre, la misère, les régimes autoritaires, la négation des droits humains ou, à l'avenir, les conditions climatiques devenues trop difficiles dans certains pays » (objectif n°3).

La question des réfugiés, la dimension migratoire sont des thèmes qui vont concerner pour longtemps notre société : ils doivent donc être évoqués dans le projet Breizh Cop qui dessine les perspectives bretonnes pour les décennies à venir. Face aux discours racistes, à l'indifférence voire au mépris de certain(e)s citoyen(ne)s de notre pays, à la stigmatisation, aux amalgames en tout genre, les apports positifs des migrants doivent être affirmés et considérés comme des richesses.

Il est donc indispensable que la Bretagne dise qu'elle souhaite protéger ces migrants et qu'elle veut leur offrir des conditions dignes et humaines d'accueil. Trier les migrants entre les « bons » qui peuvent prétendre à une protection et les « mauvais » économiquement parlant qu'il faudrait refouler, percevoir quelqu'un comme étranger avant de le considérer pour ce qu'il est en tant que personne, enfant, adolescent, malade, travailleur ou usager de services publics, conduit à affaiblir sensiblement l'accès aux droits fondamentaux pour chacun et chacune d'entre eux.

A cet égard, la Région Bretagne doit soutenir les associations qui se battent pour préserver le principe d'accueil inconditionnel : ce principe prévoit que toute personne en situation de détresse présente sur le territoire national a le droit à un hébergement et un accompagnement. L'humanité de demain, en Bretagne comme ailleurs, se construit par l'accueil des migrants aujourd'hui.

Il est également intéressant de s'appuyer, pour finir, sur quelques considérations présentes dans un document ajouté en annexe par la Région : il s'agit de Bretagne 2030 (démarche de concertation citoyenne organisée en 2013 par le Conseil Régional). On y trouve en particulier l'évocation d'une Bretagne singulière par son identité et « qui saura être accueillante, pour ses 800 000 nouveaux habitants, pour ses jeunes et ses anciens, pour de nouvelles activités, pour des échanges renouvelés avec le monde et d'autres cultures ».

Transition énergétique

On sait que 3 facteurs sont à combiner pour tenter de réduire la consommation d'énergie fossile (cf le scénario négawatt) :

- La **sobriété** (réduire la consommation)
- L'**efficacité** (système plus performant)
- Le développement des moyens de production d'**énergies renouvelables**.

La Bretagne a toutes les compétences pour contribuer fortement à ces facteurs. Le Plan Alter Breton avait déjà tracé les grandes lignes il y a presque 40 ans.

Force est de constater l'**écart** entre les potentialités de développement des productions énergétiques renouvelables (situation géographique favorable, zone littorale importante, climatique (vent), activité agricole pouvant favoriser l'utilisation du bois-énergie et la méthanisation,) et la **réalité** des installations (14% de l'énergie finale consommée est d'origine renouvelable sur le territoire breton et 11 % sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté).

Si sur la filière bois énergie, le territoire de LTC a une réelle volonté politique de mise en place de chaudières et réseaux de chaleurs en adéquation avec l'action de la SCIC Bocagénèse (valorisation du bois de bocage), il n'en est pas de même pour l'utilisation des autres ENR.

Les projets d'éoliennes sont peu nombreux, les installations de panneaux photovoltaïques sont réduites à quelques projets symboliques, les capteurs thermiques (ECS) sont quasiment inexistantes, les utilisations des énergies marines (courant, houle, éolien en mer) sont en projets lointains, les méthaniseurs agricoles sont rares.

La transition énergétique est un enjeu d'avenir majeur pour la Bretagne tant sur le plan **environnemental** (Baisse d'émission des gaz à effet de serre) qu'**économique** (réduction des dépenses) que **social** (nombreuses créations d'emploi prévues).

Compte tenu des urgences dans tous ces domaines, une politique volontariste qui doit fixer des **objectifs ambitieux** est nécessaire (30% d'ENR en 2030).

Il faudrait **multiplier** par **3** environ notre production d'énergie renouvelable en une dizaine d'année:

- Renforcer les **mobilisations citoyennes** par des « abondements » du Conseil Régional aux à **financement participatif**
- Développer le **tiers financement** pour l'isolation des immeubles, notamment sociaux
- Les évolutions sont rapides, accompagner les technologies **émergentes** comme le photovoltaïque
- Faciliter les **territoires à énergie positive** (cf le Méné)
- Renforcer les nouveaux **projets de construction** à énergie positive (isolation et ENR)
- Multiplier les créations **d'agences locales de l'énergie** et les **points infos énergie**
- Mettre en place les **formations** adéquates
- Favoriser les **recherches et innovations** dans ces domaines
- S'inspirer d'avantage des **expérimentations réussies** en d'autres régions comme l'isolation thermique des logements sociaux en Picardie, comme les réseaux de chaleur à bois-énergie en Basse Normandie.

https://www.biomasse-normandie.org/IMG/pdf/Chaufferies_collectives.pdf

http://www.biomasse-normandie.org/IMG/pdf/Fiche_Alencon.pdf

Suite à la **COP 21**, le territoire doit mettre en place la production d'énergies renouvelables, locales et durables à hauteur de **32%** de l'énergie finale consommée à l'horizon **2030**.

Il faut bâtir des objectifs clairs à atteindre dans la décennie, notamment dans les domaines spécifiques où notre territoire peut apporter des solutions. Il s'agit des énergies éoliennes, solaires photovoltaïque et thermique, au biogaz issu de l'agriculture et des déchets, du bois énergie, des biocarburants, des énergies marines, entre autres. Dans la plupart de ces domaines le territoire est très en retard. Leur mise en place est longue ce qui implique de s'y atteler dès que possible.

Il faut stimuler fortement la production de biogaz issu de l'agriculture et des déchets.

Il faut impulser un programme ambitieux de développement de la distribution électrique et d'hydrogène les voitures électriques à batteries et de celles à pile à combustibles

Le premier volet est de chiffrer au niveau de chaque territoire quels sont les flux non durables entrants dans l'économie et ce qui est déjà réalisé en terme de puissance installée renouvelable et d'énergie annuelle produite renouvelable.

http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-06/chiffres_cles_2015_web.pdf

De nombreux territoires peuvent s'inspirer de la communauté des 7 communes du **Méné (22)** vers un territoire à énergie positive : http://www.ccmene.fr/accueil/pole_energies

Les enjeux d'emploi en éoliennes flottantes sont considérables et impliquent un volontarisme régional très fort. (Voir tableau joint)

Les projets de la région Bretagne sont d'installer deux fermes de 500 MW chacune au large du Trégor - Baie de Morlaix, une autre en Bretagne sud.

L'emploi induit estimé est autour de 120 créations en local par parc. Mais au-delà de ces emplois, ce peut être aussi une opportunité de développement autour de la mer:

- Développement/aménagement d'un port de proximité permettant de servir de base aux navires et équipements de maintenance des parcs éoliens.

- zones de conchyliculture et/ou pisciculture au sein des fermes.

Cette perspective intéressante implique de lancer dès maintenant les pré- études de faisabilité en y associant les acteurs locaux. S'inspirer d'exemples étrangers.

- Production locale d'énergie pouvant être utilisée sur place: développement par exemple de data centers d'hébergement des données numériques des entreprises et autres en circuit court et récupération de la chaleur produite pour du chauffage collectif,

- Développement des smart grids (réseaux intelligents de transport-utilisation-stockage de l'énergie)

Tout ceci implique l'anticipation des besoins en formation concernant l'ensemble de la filière.

Annexes :

- [Carte des réalisations bois-énergie en Basse Normandie](#)

- [Réalizations en Méné](#)

- [Carte et tableau des emplois en éolien flottant.](#)

3. Une région mobilisée, participative et démocratique

Transition

On enregistre trop souvent dans les orientations régionales concernant la BREIZH COP que l'ambition politique est dépendante des restrictions budgétaires. Celles-ci sont malheureusement une réalité incontestable et obligent la région à réduire ses périmètres d'intervention sociale au nom du dogme politique de la réduction des dépenses publiques. La Région elle-même, au moment où elle présente ses orientations budgétaires pour 2018, l'exprime clairement : « L'inscription dans la durée de la réduction des dépenses de fonctionnement ne peut que conduire à terme à la dévitalisation de certaines politiques ».

Ce constat entraîne une nécessaire réflexion sur la notion de « transition », notion au cœur du document produit en septembre 2017 par le CESER.

Dans l'optique de la BREIZH COP, on pourrait l'interpréter comme évoquant un mouvement d'autodépassement amorcé par les modes de production actuels ; ce mouvement les porterait naturellement, infailliblement, vers l'amélioration des contextes économiques, sociaux et environnementaux. Il est permis d'en douter au regard des dernières crises mondiales.

Une autre interprétation du concept, plus stimulante, permettrait d'envisager la définition d'une autre forme sociale, bâtie sur de nouvelles valeurs et priorités, plus humaines que financières, soucieuse avant tout de ce « mieux vivre ensemble » que se propose le Conseil Régional à travers son projet. Ainsi précisée, la transition implique de redéfinir les objectifs et les enjeux mêmes du développement souhaité.

Dans cette perspective, l'urgence n'est alors pas seulement celle de l'« adaptation au changement », climatique en particulier (partie B2c du document d'orientation BREIZH COP). La question fondamentale renvoie à la manière dont on peut s'attaquer résolument, et dès aujourd'hui, aux origines politiques, économiques et sociales qui ont généré des « changements » négatifs, climatique et autres. Traiter la cause et pas seulement l'effet. De même, la question prioritaire n'est pas de se demander « quelles dynamiques nouvelles de solidarités [on peut] développer dans un contexte de contrainte budgétaire forte et de repli des services publics » (BREIZH COP B2b) : sans négliger les solutions construites par les associations et les citoyen(ne)s, le Conseil Régional doit établir les fondements d'une nouvelle politique offensive qui nous éloigne des dérives actuellement observées.

Point majeur : de très nombreux acteurs de terrain existent déjà, mobilisés dans moult démarches avec les citoyens à travers des actions diversifiées sur la quasi-totalité du territoire, les acteurs de l'**Economie Sociale et Solidaire**. Elaborer des transitions bénéfiques à l'ensemble de la société bretonne passe par une promotion encore plus forte de ces acteurs et une meilleure prise en compte de leurs méthodes d'action.

Dans son analyse de l'avenir régional exposée le 18/09/2017, le CESER écrit justement : « Nous devons collectivement faire en sorte que soient conduits en Bretagne de vrais débats démocratiques sur le futur souhaité pour la Bretagne par ses habitant(e)s, les modes de transition vers ce futur souhaité et les moyens d'y parvenir ».

Alors, d'accord pour « changer de braquet » (BREIZH COP « Document d'orientation » B2c), mais pour changer de direction, grâce à une politique volontariste de la Région !
